

Plafond des finances d'inscription aux compétitions à partir du 01.09.2010

Nous vous rappelons que lors de **l'Assemblée générale du 12 septembre 2009** la proposition du Comité FSSc de rehausser le plafond des montants à ne pas dépasser par les organisateurs de compétitions en Suisse pour les finances d'inscription aux tournois et championnats suisses avait été acceptée avec effet pour la modification au 01.09.2010.

Pour les catégories à partir de 26 ans (senior, vermeil et diamant), les nouveaux montants seront les suivants :

2 manches	Frs.	25.00	(avant Frs. 20.00)
3 manches	Frs.	35.00	(avant Frs. 27.00)
4 manches	Frs.	45.00	(avant Frs. 34.00)
5 manches	Frs.	55.00	(avant Frs. 41.00) (y compris Championnats suisses individuels)

Les rétrocessions à la FSSc seront les suivantes :

2 manches	Frs.	7.00	(inchangé)
3 manches	Frs.	8.00	(inchangé)
4 manches	Frs.	9.00	(inchangé)
5 manches	Frs.	10.00	(nouveau y compris Championnats suisses individuels)

Pour les espoirs, les nouveaux montants au niveau des finances d'inscription et des rétrocessions s'appliquent à raison de 50% y compris pour les Championnats suisses individuels.

Pour les cadets et juniors, les nouveaux montants au niveau des finances d'inscription s'appliquent à raison de 20% et il n'y aura pas de rétrocession à la FSSc.

Les différents cahiers des charges seront modifiés en conséquence.

Pour la Commission du Classement et des Tournois
Pour le Comité FSSc
Yvan Constantin